



## Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 12 février 2024

Le 12 février 2024, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 5 février 2024 et transmise par voie électronique le 5 février 2024, et sous la présence de ce dernier.

**PRESENTS** : M. BERNOS Michel, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. MORA Pascal M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. LASSALLE Philippe, M. CLAVERIE Didier, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. BÉGUÉ Gérard, M. COUTO Benoit, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique.

**ABSENTS EXCUSES** : M. PATRIARCHE Nicolas, DAVANTES Jean-Charles (représenté par M. COUTO Benoit, délégué suppléant) M. CAPERET Alain, M. CABANNE Pascal, Mme DAUGAS Sylvie, M. FAUX Jean-Pierre, M. CARRIQUIRY Gérard, M. ROTH Patrick, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. DUMAS François, M. LACRABERE Francis, M. LABAT Léopold, M. RANGOTTE Pierre.

**ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR** : M. MAZODIER Frédéric a donné pouvoir à M. MAUBOULES, Mme JOUANINE Marie-Hélène donné pouvoir à M. LESCUDÉ.

**Secrétaire de séance** : M. BURON Patrick

### Délibération n° 11-2024 – Examen et vote du Compte de gestion 2023 du Syndicat Mixte de l'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon

*Rapporteur : Monsieur Victor DUDRET*

Le Rapporteur expose aux membres du Comité syndical que le Compte de Gestion 2023 est établi par la Comptable publique du SGC de Lescar à la clôture de l'exercice.

Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il reprend le résultat de l'exercice précédent et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier et le bilan comptable du Syndicat, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

Le Compte de gestion est également soumis au vote, en même temps que le Compte administratif, afin de constater la stricte concordance des deux documents.

Le Rapporteur le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Rapporteur dans ses explications et à l'unanimité,

**VOTE** le Compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 24 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 26

Vote – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 064-200087492-20240212-DEL11\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :  
Michel BERNOS

Signature du secrétaire de séance :  
Patrick BURON



Syndicat Mixte d'Eau Potable  
de la région de Jurançon

